

Logement certifié

Rue : A la Courte Terre n° : 4

CP : 4287 Localité : Pellaines

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : 1999

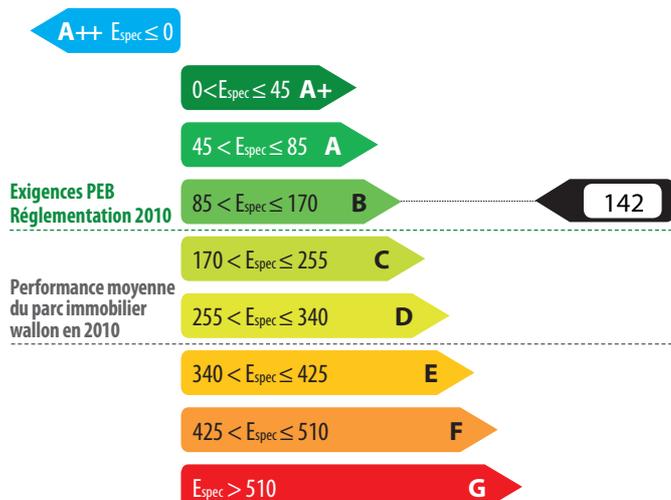


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de**41 727 kWh/an**

Surface de plancher chauffé :**294 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire :**142 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



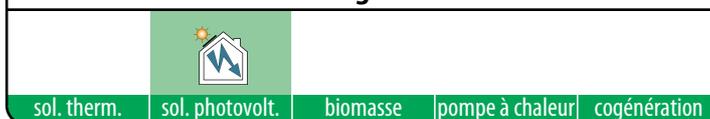
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01824

Nom / Prénom : CHANET Elodie

Adresse : Rue Dieudonné Tossens

n° : 10

CP : 4280

Localité : Hannut

Pays : Belgique



Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 3.0.0.

Date : 04/06/2019

Signature :



Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be